

**Conseil de la Communauté Camerounaise au
Bénin (CCRB)**

« CCRB ENSEMBLE NOUS SOMMES FORTS »



PLAN DE TRAVAIL DU CCRB EN REPUBLIQUE DU BENIN

Sommaire

- 1. Vision du CCRB**
 - 2. Protection sociale, santé et bien-être**
 - 3. Régularisation administrative et carte communautaire**
 - 4. Vivre-ensemble et intégration**
 - 5. Autonomie et indépendance financière**
 - 6. Création d'opportunités économiques et d'emploi**
 - 7. Éducation, formation et soutien à la jeunesse**
 - 8. Siège communautaire et activités génératrices de revenus**
 - 9. Fonds communautaire et solidarité**
 - 10. Organisation et gouvernance**
 - 11. Les associations affiliées au CCRB**
 - 12. Assistance, accompagnement et représentation des membres**
 - 13. Festival des Cultures Camerounaises au Bénin**
 - 14. Conclusion**
-

I. Vision du CCRB

Le CCRB a pour ambition de devenir la structure de référence de tous les Camerounais vivant sur le territoire béninois. Sa mission est de renforcer l'unité, la solidarité et la coopération entre les membres de la communauté, tout en défendant leurs intérêts et en favorisant leur intégration.

Au-delà d'un simple cadre associatif, le CCRB souhaite bâtir une communauté forte, organisée, autonome et solidaire, capable d'accompagner chaque Camerounais dans son parcours de vie au Bénin et de promouvoir une image positive de la communauté auprès des autorités et de la population béninoise.

II. Protection sociale, santé et bien-être

La protection sociale constitue l'une des priorités du CCRB. Vivre à l'étranger implique souvent de faire face à des difficultés sans pouvoir compter immédiatement sur sa famille ou son entourage. Dans ces moments, une communauté organisée devient une véritable force de soutien.

Afin de renforcer cette solidarité, le CCRB mettra en place un **Fonds Santé et Solidarité**, destiné à accompagner les membres confrontés à des situations de maladie, d'accident ou à d'autres cas d'urgence.

Chaque membre adhérent contribuera à hauteur de **20 000 (vingt mille) FCFA par an**. Cette contribution sera collectée par son **association affiliée au CCRB**, qui sera chargée de la reverser au CCRB conformément aux modalités établies.

Cette cotisation annuelle sera répartie comme suit :

- **12 000 (douze mille) FCFA** seront affectés au fonds de fonctionnement et de développement du CCRB ;
- **8 000 (huit mille) FCFA** seront versés au **Fonds Santé et Solidarité**, destiné à la prise en charge des cas de maladie, des situations d'urgence et des actions sociales prévues par le règlement intérieur.

Les modalités d'intervention, les conditions d'éligibilité et les plafonds de prise en charge seront définis par le CCRB afin de garantir une gestion transparente, équitable et durable de ce fonds.

Cette organisation permettra à la communauté de disposer d'un véritable mécanisme de solidarité, capable d'apporter une assistance concrète aux membres qui respectent leurs engagements envers le CCRB.

Pour bénéficier des prestations du Fonds Santé et Solidarité, le membre devra être en règle avec ses cotisations annuelles, conformément aux dispositions établies par le CCRB et son association affiliée. Les conditions d'accès aux différentes formes d'assistance seront précisées dans le règlement intérieur.

III. Régularisation administrative et carte communautaire

Le respect des règles administratives du pays d'accueil demeure une responsabilité essentielle pour tout Camerounais résidant au Bénin. À ce titre, le CCRB encourage chaque membre à régulariser sa situation administrative, notamment par l'obtention de la **carte de séjour**, indispensable pour résider légalement sur le territoire béninois.

En complément, le CCRB dispose d'une **Carte Communautaire**, document officiel attestant de l'appartenance à la communauté camerounaise organisée au Bénin. Cette carte facilite l'identification des membres.

La **Carte Communautaire** est **valable pour une durée de deux (2) ans**. Elle est délivrée selon les catégories suivantes :

- **5 000**(cinq mille) **FCFA** pour tout citoyen camerounais résidant au Bénin ;
- **10 000** (dix mille) **FCFA** pour les membres exerçant une fonction ou une responsabilité au sein du CCRB ;
- **100 000** (cent mille) **FCFA** pour les **Personnes Ressources**, en reconnaissance de leur engagement et de leur contribution au développement de la communauté.

L'obtention et le renouvellement de cette carte permettent au CCRB de maintenir un registre actualisé de ses membres, de renforcer leur intégration au sein de la communauté et de faciliter leur accès aux différents programmes d'accompagnement, de solidarité et aux avantages offerts par le CCRB.

IV. Vivre-ensemble et intégration

Le CCRB souhaite promouvoir une communauté unie, respectueuse et exemplaire.

Chaque Camerounais est appelé à respecter les lois de la République du Bénin, à adopter un comportement responsable et à préserver de bonnes relations avec les populations locales ainsi qu'avec les autres communautés étrangères.

Le vivre-ensemble repose également sur les valeurs de solidarité, de respect, d'honnêteté, de dialogue et d'entraide. En renforçant ces valeurs, le CCRB contribuera à créer un climat de confiance entre tous les membres et à construire une communauté forte et respectée.

V. Autonomie et indépendance financière

Une communauté ne peut accomplir durablement sa mission sans disposer de ressources financières propres.

Le CCRB ambitionne donc de développer progressivement son autonomie financière afin de financer ses activités, ses projets sociaux et ses actions de solidarité sans dépendre exclusivement des cotisations ou des aides extérieures.

Cette autonomie permettra de garantir la continuité des services offerts aux membres, de soutenir les initiatives communautaires et d'investir dans des projets créateurs de valeur au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

VI. Création d'opportunités économiques et d'emploi

L'accès à l'emploi demeure l'une des principales préoccupations des Camerounais installés au Bénin.

Le CCRB entend jouer un rôle actif dans l'accompagnement professionnel des membres en facilitant leur accès aux opportunités d'emploi, en encourageant l'entrepreneuriat et en développant un réseau de solidarité économique entre les Camerounais.

À moyen terme, le CCRB envisage également de mettre en place des outils permettant de diffuser les offres d'emploi, de partager les opportunités d'affaires et de favoriser les collaborations entre les membres de la communauté.

L'objectif est de contribuer à l'insertion économique des Camerounais et de renforcer leur autonomie financière.

VII. Éducation, formation et soutien à la jeunesse

Le CCRB reconnaît l'importance de l'éducation, de la formation et du développement des compétences comme des leviers essentiels pour favoriser la réussite des Camerounais vivant au Bénin.

Dans la limite de ses moyens et en fonction de l'évolution de ses ressources, le CCRB mettra progressivement en place des initiatives visant à encourager les élèves et étudiants camerounais dans leur parcours scolaire et universitaire.

À terme, la communauté pourra accorder des bourses d'encouragement ou d'excellence aux élèves et étudiants qui se distinguent par leurs résultats académiques, leur sérieux et leur

engagement. Les modalités d'attribution seront définies ultérieurement de manière transparente.

Le CCRB encouragera également les jeunes à se former dans les domaines des nouvelles technologies, du numérique et des métiers d'avenir, afin de développer leurs compétences, révéler leurs talents et contribuer activement au développement de la communauté.

En partenariat avec la **Fondation Sekidi Davison**, des programmes de formation professionnelle seront progressivement mis en place dans différents domaines tels que la couture, la coiffure, le maquillage (make-up), l'informatique, l'entrepreneuriat et d'autres métiers porteurs. Ces initiatives auront pour objectif d'offrir aux jeunes des compétences pratiques favorisant leur insertion professionnelle et leur autonomie financière.

À travers ces actions, le CCRB souhaite accompagner progressivement la jeunesse camerounaise vers l'excellence, l'employabilité et l'entrepreneuriat.

VIII. Siège communautaire et activités génératrices de revenus

Le siège du CCRB ne sera pas uniquement un espace administratif destiné aux réunions et à la gestion des activités communautaires.

Une partie des locaux sera progressivement consacrée au développement d'activités génératrices de revenus, notamment à travers une boutique ou une activité commerciale adaptée aux besoins du marché.

Cette initiative permettra de créer des emplois pour certains membres de la communauté, en particulier les jeunes, tout en générant des ressources financières destinées à soutenir les actions du CCRB.

Les personnes employées bénéficieront naturellement de leur rémunération, tandis qu'une partie des bénéfices réalisés sera reversée au fonds communautaire afin de financer les projets de solidarité et le fonctionnement de l'organisation.

IX. Fonds communautaire et solidarité

Le fonds communautaire constitue le pilier de la solidarité du CCRB.

Il sera alimenté grâce aux cotisations des membres, à la participation des associations affiliées ainsi qu'aux revenus générés par les activités économiques du CCRB.

L'ambition est de constituer, dans les deux prochaines années, un fonds communautaire d'au moins **20 000 000 (vingt millions) FCFA**, garantissant à la communauté une capacité réelle d'intervention face aux situations d'urgence.

Ce fonds permettra notamment d'apporter une assistance aux membres confrontés à des difficultés majeures, de soutenir les actions sociales et de financer les projets prioritaires du CCRB.

Les mécanismes d'accès à cette assistance seront réservés aux membres et aux associations qui participent activement à la vie communautaire et qui respectent leurs engagements envers le CCRB.

X. Organisation et gouvernance

Le bon fonctionnement du CCRB repose sur une gouvernance transparente, responsable et participative.

Des réunions régulières permettront d'informer les membres de l'évolution des projets, de présenter les résultats des activités, de rendre compte de la gestion financière et de recueillir les propositions de chacun.

Cette démarche favorisera la confiance, la transparence et l'implication de tous dans le développement de la communauté.

XI. Les associations affiliées au CCRB

Le CCRB a vocation à fédérer l'ensemble des associations camerounaises présentes sur le territoire béninois.

Chaque association conservera son autonomie dans son fonctionnement interne tout en étant affiliée au CCRB afin de contribuer à une vision commune de développement de la communauté.

Les associations affiliées constituent le premier niveau d'organisation de la communauté. Elles assurent le suivi de leurs membres, facilitent la communication avec le CCRB et participent activement à la mise en œuvre des programmes communautaires.

À ce titre, les cotisations annuelles destinées au CCRB seront collectées par chaque association auprès de ses membres, puis reversées au CCRB selon les modalités financières établies. Ce mécanisme garantit une meilleure organisation, une plus grande transparence dans la gestion des ressources et renforce le rôle des associations dans le fonctionnement de la communauté.

Cette organisation permettra également d'assurer un meilleur suivi des membres, de renforcer la proximité entre les associations et leurs adhérents, et de favoriser une solidarité efficace au sein de toute la communauté camerounaise.

Le CCRB encouragera chaque Camerounais résidant au Bénin à adhérer à une association affiliée, afin de participer activement à la vie communautaire et de bénéficier pleinement des services, programmes et mécanismes de solidarité mis en place.

XII. Assistance, accompagnement et représentation des membres

Le CCRB se veut un point de repère pour tous les Camerounais vivant au Bénin.

Chaque membre devra pouvoir trouver auprès de la communauté une écoute, des conseils, un accompagnement et une orientation en cas de difficulté.

Le CCRB s'engage également à représenter les intérêts de la communauté auprès des autorités compétentes et des différents partenaires, dans le respect des lois de la République du Bénin.

À travers cette mission de représentation, d'accompagnement et de solidarité, le CCRB ambitionne de devenir une institution communautaire forte, crédible et durable, au service de tous les Camerounais établis au Bénin.

XIII. Festival des Cultures Camerounaises au Bénin

Le Cameroun est reconnu pour sa richesse culturelle et la diversité de ses peuples. Le CCRB entend préserver et promouvoir ce patrimoine en renforçant les liens entre les différentes communautés culturelles camerounaises vivant au Bénin.

À cette fin, le CCRB organisera progressivement une **Grande Journée de la Culture Camerounaise**, destinée à rassembler les membres de la communauté autour des traditions, de la gastronomie, de la musique, de la danse, de l'artisanat et des valeurs qui font la richesse du Cameroun.

Cette célébration sera également l'occasion de présenter le bilan des activités de l'année, de renforcer les liens entre les membres et de partager un moment de convivialité avec les communautés amies présentes au Bénin, notamment celles d'autres pays africains invitées à participer à cet événement.

Des concours pourront être organisés afin de mettre en valeur les talents de la communauté, notamment dans les domaines de la cuisine, de la musique, du chant, de la danse, de l'artisanat et de toute autre expression culturelle.

Selon les ressources disponibles et les partenariats obtenus, les lauréats pourront bénéficier d'un accompagnement adapté à leur domaine d'excellence. À titre d'exemple, un artiste pourra

être soutenu dans la réalisation d'un projet musical, un cuisinier dans le développement de son activité gastronomique, un danseur dans sa participation à des événements culturels ou une formation spécialisée, ou encore tout autre talent dans un projet favorisant son développement.

À travers cette initiative, le CCRB souhaite faire de la culture un facteur d'unité, de fierté, de cohésion sociale et de rayonnement de la communauté camerounaise au Bénin.

XIV. Conclusion

Le présent **Projet Communautaire du CCRB** constitue la feuille de route qui guidera les actions et les priorités de la communauté camerounaise vivant au Bénin. Il traduit une vision commune fondée sur la solidarité, la responsabilité, le vivre-ensemble et le développement collectif.

La réussite de ce projet reposera avant tout sur l'engagement de chaque Camerounais, des associations affiliées, des partenaires et des personnes ressources qui choisiront d'apporter leur contribution à cette ambition commune.

Le CCRB ne pourra atteindre ses objectifs qu'avec une participation active de tous. Chaque adhésion, chaque cotisation, chaque initiative et chaque acte de solidarité contribueront à bâtir une communauté plus forte, mieux organisée et davantage capable de répondre aux besoins de ses membres.

Ensemble, faisons du CCRB une institution communautaire crédible, dynamique et durable, au service de tous les Camerounais résidant au Bénin, aujourd'hui et pour les générations futures.

« CCRB ENSEMBLE NOUS SOMMES FORTS »

Projet de société du CCRB :

Madame : Sikedi Victoire Davison
Présidente du CCRB

